

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 janvier 2014

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT ET SOLIDARITÉ INTERNATIONALE - (N° 1627)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AE37

présenté par

M. Noguès, rapporteur pour avis au nom de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire

ARTICLE 2

RAPPORT

Rédiger ainsi le début de la première phrase de l'alinéa 49 :

« La Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) des acteurs publics et privés, et sa promotion,... *(le reste sans changement)* ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.